

Les 30 novembre et 1er décembre 2013, s'est tenue à Ouagadougou, la 3<sup>e</sup> édition du Forum des citoyens de l'Alternance (FOCAL), sous la présidence du Pr. Luc Marius IBRIGA et le parrainage du Dr. Roger TALL, avec pour objectif d'engager une réflexion sur le devenir de notre pays et d'amplifier la dynamique de la résistance citoyenne face aux vellétés de révision de l'article 37 de la Constitution. Lors de la cérémonie d'ouverture, le président du FOCAL a notamment rappelé que la mobilisation citoyenne avait permis de freiner la mise en place du Sénat et que cela devrait nous servir de leçon pour déclencher d'autres actions citoyennes pour éloigner de notre pays le spectre du pouvoir à vie. Succédant au président du FOCAL, le parrain, le Dr. Roger TALL, a rappelé les valeurs fondamentales d'une société : le travail, le respect du prochain et de ses biens et la solidarité. Le parrain, en panafricaniste convaincu, a aussi souligné la nécessité d'œuvrer à concrétiser le rêve d'une Afrique unie, débarrassée de l'impunité, obstacle à la paix et à la démocratie véritable, lesquelles supposent la juste répartition du savoir, du pouvoir et de l'avoir, ainsi que l'alternance démocratique.

Les discussions des participants ont été précédées par la présentation du rapport introductif par le Pr. Augustin LOADA. Celui-ci a rappelé les recommandations formulées lors de la 1<sup>re</sup> édition du FOCAL tenue du 1er au 3 mai 2009. Celles-ci étaient relatives à la pérennisation du FOCAL, à la formation d'un front citoyen pour la dépolitisation de l'Administration et à la lutte pour l'intangibilité de la clause limitative du nombre de mandats présidentiels. Un appel au Président du Faso sur la nécessité de lutter contre la corruption avait aussi été lancé. Lors de la 2<sup>e</sup> édition du FOCAL tenue du 1er au 2 mai 2011 sur le thème « Dialogue démocratique, Justice et réconciliation nationale: leçons du passé et perspectives », un cahier de propositions de réformes démocratiques avait été élaboré, dans un contexte de crise marqué par les mutineries militaires et les révoltes sociales. Les réformes suggérées par le FOCAL portaient sur les conditions d'un dialogue démocratique authentique, les conditions d'une vraie justice transitionnelle fondée sur la vérité, le pardon et la réconciliation nationale. Des propositions de réformes institutionnelles propres à favoriser l'émergence d'une démocratie citoyenne et républicaine avaient également été formulées.

Selon le rapport introductif, les recommandations et l'appel du FOCAL formulés lors des deux précédentes éditions demeurent toujours pertinents, à en juger par la persistance du phénomène de la corruption publique illustrée par le cas de « l'affaire GUIRO » et la persistance de la manipulation des institutions et des règles du jeu démocratique par le pouvoir en place. Ces manipulations consistent pour le pouvoir à refuser d'appliquer des règles

qu'il a lui-même fixées quand celles-ci deviennent gênantes pour lui. Plusieurs exemples ont été donnés dans ce sens, allant du retrait de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) de la liste des établissements publics de l'Etat dont les directeurs sont recrutés par appel à candidature, à la suppression en 2002 du bicamérisme, puis à sa restauration dix ans plus tard, en passant par la danse du scalp autour de l'article 37 de la Constitution, dont la clause limitative, acceptée par la commission constitutionnelle présidée par M. Bongnessan Arsène YE en 1990-1991, a été supprimée en 1997 par un « Parlement acquis », restaurée par ce même Parlement en 2000, et dont l'application sera, cinq ans plus tard, différée à l'horizon 2015 par un « Conseil constitutionnel acquis ». A cette « démocratie à géométrie variable » s'ajoutent aujourd'hui les incertitudes créées par la tentation du 3<sup>e</sup> mandat qui semble de plus en plus manifeste chez notre Président. Ses tergiversations sur sa volonté de respecter la clause limitative du nombre de mandats présidentiels ont entraîné dans notre pays une insécurité et une imprévisibilité juridiques, une émasculature de la fonction contraignante du droit et un accroissement du risque politique. Tout le pays retient son souffle et reste suspendu aux lèvres d'un seul. Face à une telle situation, l'enjeu principal de la 3<sup>e</sup> édition du FOCAL était de répondre aux questions suivantes: que faire si le Président Compaoré décide de respecter l'article 37 de la Constitution et quitte le pouvoir en 2015? Que faire s'il décide du contraire? Dans ce cas, quelle riposte citoyenne opposer en cas de tentative de déverrouillage de l'article 37 de la Constitution?

Pour le rapport introductif, réviser en l'état actuel l'article 37 de la Constitution ne serait rien d'autre qu'un « coup d'Etat constitutionnel » auquel le mouvement citoyen doit s'opposer dans la non-violence. Que ce soit par la voie parlementaire ou par la voie référendaire, la remise en cause de cet article est politiquement et juridiquement inacceptable et non négociable pour le mouvement citoyen. Dans ce sens, l'adoption d'un projet/proposition de loi constitutionnelle ou du projet de texte d'un référendum sur l'article 37 de la Constitution constitue une ligne rouge à ne pas franchir. Contrairement à ce que soutiennent le Président et les membres de son clan, **la démocratie ne saurait se réduire aux consultations électorales. La démocratie implique aussi - et ce critère est aussi important que les élections - le respect du Droit non seulement pour les prérogatives qu'il nous confère mais aussi pour les contraintes qu'il nous impose. N'avoir de respect pour le Droit que lorsqu'il nous confère seulement des privilèges, n'avoir de respect pour la Constitution que lorsqu'elle ne nous impose pas des contraintes, c'est se moquer de l'Etat de**



**droit et du constitutionnalisme, et partant, de la démocratie. C'est pécher contre la Constitution que d'en suivre la lettre, et d'agir contre l'esprit de cette Loi fondamentale dont le but ultime est justement de limiter le pouvoir des gouvernants.**

**Il convient de rappeler que la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007, ratifiée par notre pays le 26 mai 2010, condamne tout amendement ou toute révision de la Constitution ou des instruments juridiques qui porte atteinte aux principes de l'alternance démocratique (article 23 de la Charte).** C'est donc à bon droit que les mouvements citoyens se doivent d'empêcher un éventuel projet de révision constitutionnelle en vue de permettre au président Compaoré de se présenter à un énième mandat présidentiel. Par conséquent, le mouvement citoyen, qui s'organise devra faire preuve d'anticipation et empêcher par toutes les voies légales que la ligne rouge ne soit franchie. Comme le souligne l'article 167 de la Constitution « la source de toute légitimité découle de la présente Constitution. Tout pouvoir qui ne tire pas sa source de cette Constitution, **notamment celui issu d'un coup d'Etat ou d'un putsch est illégal. Dans ce cas, le droit à la désobéissance civile est reconnu à tous les citoyens** ». Le fait que notre Constitution utilise l'adverbe « notamment » signifie que les pouvoirs illégitimes auxquels les citoyens doivent résister par la désobéissance civile ne sont pas seulement issus de coups d'Etat militaires. Ils peuvent provenir aussi de « coups d'Etat civils » ou « constitutionnels ». Il s'agit là d'un terme générique pour désigner les tentatives avortées ou réussies de chefs d'Etat en place qui cherchent à rester au pouvoir au-delà des deux mandats présidentiels prescrits en manipulant la Loi fondamentale du pays et en passant outre les résistances citoyennes pour parvenir à leurs fins. Ces « coups de force », au delà des apparences de la légalité qu'ils peuvent revêtir, constituent une véritable fraude à la Constitution, et sont tout aussi condamnables ou nuisibles que les coups d'Etat militaires. Aussi le FOCAL s'oppose-t-il par principe à l'une ou l'autre forme de coup d'Etat et met en garde les citoyens contre l'illusion des prétendus « coups d'Etat démocratiques ».

Le cadre organisationnel de cette riposte citoyenne existe déjà. Il reste cependant à fédérer les énergies, y compris avec celles des partis politiques de toute obédience qui partagent la même conviction que le FOCAL, à savoir que 2015 constitue la fin du bail du président Compaoré. Le FOCAL étant cependant favorable à une transition apaisée, les participants ont passé en revue les recommandations formulées par l'étude thématique réalisée en mars 2006 par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest sur « *La vie après le Palais Présidentiel : l'alternance pacifique au pouvoir en Afrique de l'Ouest* ». Selon cette étude, **« lorsqu'un amendement à la constitution est effectué en vue de servir un intérêt particulier, en l'occurrence prolonger la durée de vie au pouvoir, et qu'on fait passer de force un tel amendement, en dépit d'une forte opposition et des claires menaces d'instabilité, il fragilise la démocratie »**. C'est

**pourquoi « toute tentative par les gouvernants de modifier la limitation des mandats, même si cela est accompagné d'expressions apparentes d'exigence populaire (qui sont presque invariablement orchestrées par le gouvernement ou des groupes proches du pouvoir), doit immédiatement alerter la communauté internationale sur le potentiel de coup d'Etat ou de violence armée (guerre civile) qui est en train de se cristalliser et par conséquent déclencher les mécanismes adaptés de prévention »**.

Le rapport introductif du FOCAL constate à cet égard que l'environnement institutionnel au Burkina Faso est déjà propice au départ du président Compaoré comme en témoignent l'existence d'une loi sur le statut des anciens Chefs d'Etat et le vote d'une clause d'amnistie le 11 juin 2012. S'agissant de la sécurité financière, considérée comme un élément important du cadre incitatif par le Bureau des Nations Unies, le rapport introductif souligne qu'il serait surprenant que le président du Faso soit dans le besoin, après plus d'un quart de siècle de pouvoir. Enfin, la réputation de facilitateur international du président Compaoré devrait l'inciter à quitter le pouvoir pour préserver cette réputation. Cependant, le rapport souligne la nécessité d'un dialogue démocratique sincère au Burkina Faso pour garantir une transition apaisée. Un tel dialogue pourrait porter sur les réformes nécessaires pour la consolidation de notre démocratie, sur les conditions de tenue d'une élection présidentielle authentiquement démocratique en 2015, sur les problèmes prioritaires des Burkinabè. Tout cela devrait aboutir à la conclusion d'un pacte républicain.

Un militant de la société civile nigérienne, invité à partager l'expérience de lutte de ce pays avec le Burkina Faso, a rappelé que la formation d'un front républicain réunissant les organisations de la société civile et les partis politiques a été un élément clé dans la stratégie qui a été déployée pour lutter contre la volonté de l'ancien président TANDJA de s'accrocher au pouvoir pour soi-disant achever ses « chantiers ». Ce Front républicain a mené une vigoureuse campagne de sensibilisation sur toute l'étendue du territoire qui a porté ses fruits, avec l'appui des médias mais aussi de volontaires qui se sont mobilisés pour défendre les médias menacés de censure. Les magistrats et les avocats se sont aussi mobilisés pour défendre la cause citoyenne. La mobilisation citoyenne a préparé le terrain à la chute du président TANDJA, qui a été renversé par les militaires qu'il croyait avoir domestiqués. Le représentant du Sénégal, pour sa part, a relaté l'expérience de lutte citoyenne qui a abouti à la défaite électorale du président WADE. Partant de sa propre expérience personnelle, il a montré comment les artistes pouvaient mettre leurs talents au service de causes justes, en s'alliant aux organisations classiques de la société civile mais aussi aux partis politiques qui partageaient la même vision sur la nécessité de faire partir le président WADE. Pour le participant sénégalais, les citoyens mobilisés n'ont pas peur. Pour lui, le combat doit se mener dans la rue et non dans des salles et toujours dans la non violence. Pour l'alternance, il faut aller toujours vers



le peuple ; car, c'est l'activisme qui est la solution. Les jeunes doivent être sensibilisés à s'inscrire sur les listes électorales, à voter et à surveiller le scrutin pour garantir l'alternance démocratique.

Après l'intervention des deux invités du Niger et du Sénégal, un débat général a été mené avec les participants. Pour les uns, la clé de la réussite dans le bras de fer qui s'annonce à l'horizon du Burkina Faso, c'est la sensibilisation du peuple. Dans cette optique, une alliance stratégique doit être nouée avec les médias pour informer et sensibiliser le peuple. L'expérience du Sénégal montre aussi que l'engagement des artistes peut être déterminant et que c'est par des manifestations pacifiques de citoyens déterminés qu'on pourra faire reculer le pouvoir.

Le dimanche 1er décembre 2013, une exhortation a été lancée aux participants à répondre spécifiquement au questionnement qui sous-tend la tenue du 3e FOCAL. Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité pour le mouvement citoyen de résister par la non-violence. Dans cette optique, tous les citoyens doivent s'engager dans la sensibilisation, mener une campagne médiatique et non médiatique pour gagner les citoyens à la cause de la démocratie, de l'Etat de droit et du constitutionnalisme, y compris sur les réseaux sociaux. La justesse de notre cause est un atout. Certains participants n'ont pas manqué de rappeler le visage militaire du régime de la 4e République burkinabè. C'est pourquoi il faut se préparer à ce qu'il opte pour la répression pour s'accrocher au pouvoir. Ce à quoi le mouvement citoyen devra opposer une résistance déterminée mais non violente. Dans la stratégie de mobilisation citoyenne, la nécessité de lier la problématique de la révision de l'article 37 de la Constitution à la vie quotidienne des Burkinabè a été soulignée. Dans ce sens, la question du coût d'opportunité d'un éventuel référendum reste posée. Malgré les taux de croissance faramineux sur lesquelles fanfaronnent nos dirigeants, le Burkina Faso reste au bas du classement mondial du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en matière de développement humain. Qui va payer le coût d'un éventuel référendum alors que les préoccupations et priorités des Burkinabè sont l'accès à l'eau potable, à la santé, à la sécurité alimentaire ou à l'emploi? Les milliards de FCFA détournés dans le pays en toute impunité ne sont-ils pas déjà un crime économique contre les Burkinabè? La vigilance s'impose et des actions immédiates doivent être enclenchées maintenant car, le pouvoir a déjà commencé sa campagne. Ainsi, certains proches du pouvoir seraient en train de sillonner le pays pour appeler au référendum. Chaque citoyen doit se sentir concerné. Chacun de nous devra dans son milieu de travail, de résidence, sensibiliser et expliquer dans son entourage les enjeux de la lutte contre les coups d'Etat constitutionnels.

La question de la qualité du changement a aussi été évoquée par les participants. Certains ont en effet évoqué la question de l'alternative, soulignant que le tout n'est pas d'obtenir le départ du président Compaoré mais de s'assurer que la même politique ne sera pas menée. D'autres participants, sans nier la pertinence de ce débat, ont

souligné que l'urgence était avant tout d'obtenir le respect de la clause limitative du nombre de mandats présidentiels. La question de l'attitude à tenir face à un éventuel référendum sur l'article 37 de la Constitution a aussi été abordée. D'une manière générale, il est admis que le référendum dans le contexte actuel de manipulation des règles du jeu démocratique au Burkina Faso est un piège que le mouvement citoyen devra éviter. La seule attitude cohérente étant le refus du « coup d'Etat constitutionnel », qui permettrait au président Compaoré de rester pouvoir au-delà de 2015, que ce soit par la voie référendaire ou par la voie parlementaire. Dans ce sens, le forfait du référendum ne doit pas être légitimé par le mouvement citoyen en participant à une consultation référendaire illégitime, dont le résultat est connu d'avance. Il serait en effet surprenant qu'un pouvoir aux abois, passé maître dans l'art de manipuler les institutions démocratiques, résiste à la tentation de manipuler les résultats d'un éventuel référendum. De la même façon, tous les scénarios possibles envisagés par le pouvoir visant à permettant au président Compaoré de s'accrocher au pouvoir au delà de 2015 devraient avoir pour réponse une résistance citoyenne. Que retenir des différentes contributions des participants?

#### **En ce qui concerne le scénario d'une transition apaisée :**

- **Sur la justice transitionnelle et l'immunité :** l'amnistie ne se décrète pas ; elle doit se discuter avec le peuple, par conséquent, un dialogue sincère entre le chef de l'Etat et son peuple est nécessaire sur cette question, notwithstanding l'autoamnistie décrétée en 2012

- **Sur la sécurité financière du Chef de l'Etat :** il existe déjà une loi relative au statut des anciens chefs d'Etat; de plus, il n'est pas certain que le Président Compaoré soit dans le besoin ;

- **Sur les conditions d'une élection présidentielle apaisée :** des réformes et des actions sont nécessaires pour la prévention, la répression de la fraude et de la corruption électorale et des manipulations électorales commises par les membres de la coalition au pouvoir ; le vote de la diaspora doit par ailleurs se faire de manière transparente, à l'abri des manipulations partisans.

#### **Sur le scénario relatif au coup d'Etat constitutionnel que le régime pourrait perpétrer**

- **En cas de référendum :** il n'y a rien à attendre d'une consultation référendaire dans le contexte actuel ; celle-ci ne serait rien d'autre qu'un plébiscite, c'est-à-dire une consultation pour ou contre Blaise Compaoré, décidé à s'accrocher au pouvoir à tout prix. La seule attitude cohérente du mouvement citoyen serait d'appeler à la désobéissance civile conformément à la Constitution

- **Sur la mobilisation citoyenne :** chacun doit se sentir concerné. Il faudrait sensibiliser les journalistes, les avocats et les magistrats, les leaders d'opinion, les jeunes, que ce soit en famille, au travail, au marché, dans les cabarets, à l'université, dans les mosquées, les églises ou les temples, en ville ou en campagne en utilisant, le cas échéant les langues nationales;



• **Sur la synergie d'action entre les organisations citoyennes** : il convient de former un large front citoyen, qui n'exclurait pas une alliance ponctuelle avec les partis politiques avec pour principal objectif l'intangibilité de la clause limitative.

• **Sur le dialogue avec les démocrates issus des rangs du pouvoir** : rester ouvert au dialogue avec les éléments modérés issus du parti du pouvoir favorables à l'intangibilité de l'article 37 de la Constitution.

Le FOCAL en appelle aux citoyens du Burkina Faso de l'intérieur comme de l'extérieur à rester vigilants et mobilisés pour toute action citoyenne visant à faire obstacle à tout coup de force constitutionnel visant à perpétuer un régime en place depuis plus d'un quart de siècle et consacrer le messianisme dans notre pays. Seul Dieu est indispensable, infatigable et immortel ! Face aux dangers qui pèsent sur notre pays, provenant de la tentation d'une présidence à vie, les participants à la 3e édition du FOCAL ont lancé l'appel suivant :

« **Nous, citoyennes et citoyens de l'alternance, réunis les 30 novembre et 1er décembre 2013**

**Considérant** que la paix et la stabilité politique constituent des aspirations légitimes du peuple burkinabè

**Considérant** que le peuple burkinabè a déjà dit « oui » à la clause limitative du nombre de mandats présidentiels consacrée par l'article 37 de la Constitution à la faveur du référendum du 2 juin 1991, confirmant ainsi le même choix opéré sous la 2e République (article 25 al.7 de la Constitution du 29 juin 1970) et sous la 3e République (article 14 de la Constitution du 13 décembre 1977)

**Considérant** que la limitation du nombre de mandats présidentiels participe à l'alternance démocratique et à la consolidation de notre système démocratique

**Considérant** que la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007, ratifiée par le Burkina Faso le 26 mai 2010 condamne tout amendement ou toute révision de la Constitution ou des instruments juridiques qui porte atteinte aux principes de l'alternance démocratique (article 23 de la Charte)

**Considérant** que le civisme implique aussi le respect des Lois de la République, à commencer par la Loi fondamentale, non seulement pour les droits qu'elles nous confèrent mais aussi pour les obligations qu'elles nous imposent, et que le fait d'être Président de la République ne doit pas être utilisé pour échapper aux contraintes des lois de la République

1. **Appelons le Président Blaise COMPAORE**, au respect strict de la Constitution, aussi bien dans sa lettre que dans son esprit, en vue d'assurer au peuple burkinabè une transition et une alternance politique apaisées, en

s'engageant résolument dans un dialogue politique inclusif avec toutes les forces politiques et sociales, dans l'objectif de lui garantir une retraite tranquille et de consolider nos acquis démocratiques

2. **Appelons les parlementaires de la majorité et de l'opposition**, au regard de leurs responsabilités historiques, à se démarquer dans un esprit républicain et démocratique des velléités de manipulation des institutions républicaines et des règles du jeu démocratique en rejetant de manière systématique tout projet ou proposition tendant à la révision de l'article 37 de la Constitution approuvée par notre peuple le 2 juin 1991

3. **Appelons les dépositaires des valeurs sociales, culturelles, coutumières, religieuses et sécuritaires, ainsi que les chefs traditionnels, les leaders religieux, et les opérateurs économiques**, à assumer leurs responsabilités devant l'histoire en se mobilisant pour promouvoir les valeurs positives d'intégrité, de justice et de respect de la parole donnée en se démarquant de toute entreprise de manipulations des règles du jeu démocratique par un régime à bout de souffle, qui cherche également à les manipuler pour prolonger artificiellement sa survie

4. **Appelons l'Union africaine, la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les Nations Unies, l'Union européenne, la France, les Etats-Unis et les autres partenaires** soucieux de la prévention des conflits, à user de leur influence et à prendre toutes mesures nécessaires tendant à la préservation de la stabilité politique du Burkina Faso et à empêcher tout « coup d'Etat constitutionnel » consistant à porter atteinte aux principes de l'alternance démocratique par des manipulations constitutionnelles, sur le fondement de l'article 23 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007, ratifiée par le Burkina Faso en 2010

5. **Appelons les citoyennes et citoyens du Burkina Faso de l'intérieur comme de l'extérieur** à apporter leur soutien à la lutte contre la manipulation des institutions et des règles du jeu démocratiques et à rester vigilants et mobilisés pour toute action citoyenne visant à faire obstacle aux velléités de confiscation du pouvoir politique par le régime de Monsieur Blaise COMPAORE au pouvoir depuis plus d'un quart de siècle.

**Ouagadougou le 1er décembre 2013**  
**Le FOCAL. [www.focalbf.org](http://www.focalbf.org)**